

Paris, le 04/10/2024

## **DÉFENSE DES LIBERTÉS ACADÉMIQUES ET DE LA SOLIDARITÉ AVEC LA PALESTINE**

SUD éducation exprime son opposition ferme au communiqué du ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche du 4 octobre 2024, qui stigmatise les prises de position des étudiant·e·s concernant le conflit en Palestine et au Liban. En invoquant les principes de laïcité et de neutralité, le ministère tente de restreindre la liberté d'expression légitime des étudiant·e·s et personnels sur des sujets de justice et de solidarité internationale.

SUD éducation dénonce cette tentative de museler la solidarité avec le peuple palestinien et affirme que l'université doit rester un lieu où s'expriment librement l'esprit critique et la réflexion sur les conflits internationaux. La liberté académique inclut la possibilité de s'engager sur des questions politiques et sociales, y compris la défense des droits des peuples opprimés. En réprimant ces voix, le ministère compromet les principes mêmes qu'il prétend défendre : ceux d'un enseignement supérieur indépendant, critique et ancré dans la réalité du monde. La volonté de contrôle idéologique des universités exprimée par le ministre n'est pas acceptable.

SUD éducation rappelle également que la répression de la solidarité avec la Palestine s'inscrit dans un contexte plus large de criminalisation des mouvements sociaux. Nous appelons les directions d'universités à ne pas céder à ces injonctions répressives et à garantir la liberté d'expression et de réunion au sein de leurs établissements.

**SUD éducation restera aux côtés de celles et ceux qui se mobilisent pour une paix juste et durable entre Palestinien·ne·s et Israélien·ne·s, paix qui ne sera possible que dans le cadre de la reconnaissance des droits du peuple palestinien.**

**Aussi, SUD éducation appelle à manifester les 5 et 6 octobre 2024 partout en France en soutien au peuple palestinien et au peuple libanais.**